

# CHANGEMENT D'ADRESSE

## (Carte grise)

(Démarche à faire suivant le mois de votre installation)

Vous devez remplir et fournir à la Mairie de votre domicile les documents suivants :

- 1) « Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule » (Imprimé Cerfa N°13750\*01)
- 2) Un justificatif d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité Française ou étrangère, permis de conduire, passeport, titre de séjour) du demandeur ou des demandeurs, pour les personnes mariées, copie du livret de famille en complément)  
  
Pour les sociétés ou entreprises : Extrait K Bis du Registre du Commerce pour les personnes morales  
  
Pour associations : Statuts officiels pour association « loi 1901 » + récépissé préfectoral.
- 3) Un justificatif de domicile (Titre de propriété, certificat d'imposition, quittance de loyer, de gaz, d'électricité, téléphone (même portable).  
  
*Si résidence chez quelqu'un, cette personne fera une attestation d'hébergement + la photocopie de sa carte d'identité + quittance à son nom*
- 4) La carte grise
- 5) 1 enveloppe timbrée à 0.56 € à l'adresse du demandeur (pour renvoi du certificat provisoire).
- 6) Chèque de 2.50 €, à l'ordre de la Préfecture de la Drôme pour acheminement.